

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°2023_057

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 24	Votants 27
Date de Convocation	2 juin 2023		
Séance du	9 juin 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY — Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELA à J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : **Convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale**

Monsieur le Maire explique que l'aménagement de la piste cyclable entre Villeneuve de la Raho et Pollestres, le long de la Route Départementale 39, est sous maîtrise d'ouvrage départementale. Ainsi, il propose la signature d'une convention entre les communes de Villeneuve de la Raho et Pollestres, Perpignan Méditerranée Métropole, compétente en matière de mobilités, ainsi que le département, propriétaire de la RD39.

La convention a pour objet d'autoriser le département, maître d'ouvrage, à réaliser les travaux d'aménagement de la liaison cyclable entre Villeneuve de la Raho et Pollestres, de fixer les modalités de financement, les modalités ultérieures de gestion des aménagements et de préciser les obligations réciproques de parties pour la réalisation des travaux et la gestion ultérieure.

Les travaux consistent en l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD39 représentant 1 350m.

Les emprises nécessaires à l'aménagement ont été acquises par le département. Elles seront, après réception des travaux, intégrées dans le domaine public communal.

Le département aura la charge et assurera la maîtrise d'œuvre des grosses réparations ultérieures (rénovation structure de chaussée, couche de roulement, ouvrages d'art). Quant à l'entretien courant et la propreté ; elles seront à la charge de Perpignan Méditerranée Métropole ou à la charge de Villeneuve de la Raho et Pollestres selon la répartition des compétences respectives des parties concernées.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E.legalite.com

Le département financera les travaux d'aménagement et de signalisation de la liaison cyclable. La participation de Perpignan Méditerranée Métropole est fixée sur la base de 20% des dépenses de travaux hors taxes effectivement réalisées. Elle ne pourra excéder 56 100 €. Perpignan Méditerranée Métropole s'engage à effectuer ce virement dans un délai de six mois après émission du titre de recette correspondant.

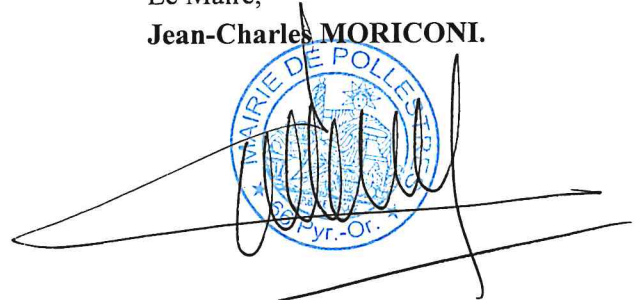
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à cette opération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Mis en ligne le 14/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2023

Application agréée E.legalite.com